

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17. 11. 2017

Dossier complet le :

17. 11. 2017

N° d'enregistrement :

2017-2806

#### 1. Intitulé du projet

Plan de gestion pluriannuel des opérations de désenvasement et de protections de berges sur la Mayenne

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Mayenne

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Olivier RICHEFOU en qualité de Président du Conseil Départemental de la  
Mayenne

RCS / SIRET

2 2 5 3 0 0 0 1 1 0 0 0 1 5

Forme juridique

Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10 25 b	Rubrique IOTA 3.1.2.0 Modification du profil en long ou en travers sur plus de 100 m. Rubrique IOTA 3.1.4.0 Consolidation ou protection des berges sur une longueur supérieur ou égale à 200 m Rubrique IOTA 3.1.5.0 Travaux dans le lit mineur étant de nature à détruire les frayères Rubrique IOTA 3.2.1.0 entretien de cours d'eau dans le cadre de maintien des caractéristiques du chenal de navigation 1500 m <sup>3</sup> .

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Synthèse des différentes actions inscrites au sein du plan pluriannuel de gestion de l'axe Mayenne nommées dans les catégories N°10 et 25, sur l'ensemble de la zone d'étude :

- Travaux de dragage du chenal de navigation pour permettre de conserver ces caractéristiques, moyenne annuelle < 1500 m<sup>3</sup>.
- Travaux de protections de berges par technique végétale, mixte ou minérale sur moins de 500 m par an sur la rive du chemin de halage.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le Département de la Mayenne, en tant que propriétaire du DPF, a obligation de respecter les dispositions du règlement particulier de police de navigation en particulier celle relative au maintien du mouillage nécessaire à la bonne circulation des embarcations.

Des opérations de dragage du chenal sont donc réalisées pour répondre à cet objectif :

- soit en eau avec l'intervention de matériel flottant ;
- soit en période de chômages avec des moyens d'extraction de type routier (pelles).

Les interventions font suite à des relevés bathymétriques (nous disposons d'une barge avec sondeur) qui permettent d'identifier les secteurs à draguer. Ce suivi est régulier et s'intègre dans l'entretien général de la rivière.

Ce dragage est effectué en amont des écluses sur le chenal de navigation sur un linéaire inférieur à 50 mètres et de moins de 10 mètre de large (voir photos jointes)

Concernant les protections de berges, il s'agit de conserver les caractéristiques de largeur du cours d'eau et de conserver le chemin de halage. La technique privilégiée par le Département est la technique mixte avec enrochements sous la ligne d'eau et végétalisation au-dessus (plan type en pièce jointe de la cartographie des berges).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux sont réalisés sur des sites, propriété du département

Principes généraux par types de travaux :

- dragage mécanique (à la pelle ou par aspiration) en périodes de chômages ou en eau.

+ L'opération avec le matériel flottant (péniche) est réalisée en général avant le début de saison de navigation (mars -avril) pour dégager le chenal de navigation et les bouchons sédimentaires qui se sont créés côté chenal à l'embouchure des ruisseaux ou cours d'eau. Le type de matériel utilisé (péniche) et les relevés bathymétriques permettent de quantifier et de vérifier les volumes de sédiments (cuves d'une capacité de 80m<sup>3</sup>) et d'accéder aux endroits de dépôts (en général en contre halage). Une expertise préalable est réalisée avec la barge du Conseil départemental lors des opérations de vérifications et de remise en place de la signalisation nautique.

Le passage de la péniche avec un tirant d'eau « calé » à 1,40 m permet de vérifier la hauteur d'eau dans le chenal et la conformité avec la réglementation.

+ Les opérations de dragage en écourues sont un peu plus conséquentes et concernent des secteurs qui sédimentent de façon marquée en particulier par la configuration de la rivière (profils, tracé en plan). Elles mobilisent des moyens matériels d'extraction et de transport. Les secteurs font l'objet de suivis bathymétriques réguliers qui permettent d'estimer le volume à extraire.

Avant les écourues, des échantillons sont prélevés à fin d'analyse. Le résultat de ces analyses va orienter la destination des sédiments. Les travaux sont réalisés avec des moyens mécaniques dès lors que les sédiments se sont égouttés et légèrement asséchés.

-Protection des berges : la technique privilégiée par le Département est la technique mixte avec enrochements sous la ligne d'eau et végétalisation au-dessus.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Pas de phase d'exploitation concernant les travaux sur le lit mineur.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Plan pluriannuel de gestion

Déclaration d'Intérêt Général et Dossier d'Autorisation Environnementale.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- dragage du chenal de navigation avec restitution dans le milieu naturel en création de zones d'atterrissement susceptible d'accueillir des zones de frayères. (photos de localisation des sites de dragage en pièce jointe des PDF carto)	< 1500 m <sup>3</sup> par an
- protection de berges en technique mixte	< à 500 ml / an

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Axe Mayenne entre le barrage de Brives sur la commune de Mayenne et la limite départementale avec le Maine et Loire sur la commune de Daon

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 00° 36' 10" O Lat. 48° 19' 12" N

Point d'arrivée : Long. 00° 39' 13" O Lat. 47° 44' 01" N

Communes traversées :

ANDOUILLE (53005), AZE (53014), BAZOUGES (53024), CHANGE (53054), CHATEAU GONTIER (53062), COMMER (53072), CONTEST (53074), ENTRAMMES (53094), FROMENTIERES (53101), HOUSSAY (53117), LAVAL (53130), L'HUISSERIE (53119), LOIGNE SUR MAYENNE (53136), MARTIGNE SUR MAYENNE (53146), MENIL (53150), MONTFLOURS (53156), MOULAY (53162), ORIGNE (53172), SACE (53195), SAINT JEAN SUR MAYENNE (53229), SAINT SULPICE (53254), VILLIERS CHARLEMAGNE (53273)

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type I : 520320001 Vallée de la Mayenne de Beau Rivage à Mayenne ZNIEFF type II : 520005889 Bords de la Mayenne entre Saint Sulpice et Origné  Les actions prévues n'auront pas d'incidences néfastes sur les habitats des ZNIEFF ci-dessus.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ENS Rivière la Mayenne et chemin de halage Les actions de dragage et de protection de berge coté halage permettent de conserver les caractéristiques de la Mayenne dans cet ENS.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Laval approuvé 29 octobre 2003 PPRI Château Gontier approuvé 29 octobre 2003 PPRI Mayenne approuvé 29 octobre 2003 PPRMT de Laval à l'Huisserie approuvé 28 juillet 2003 PPRMT de Mayenne
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur les commune de SAINT JEAN SUR MAYENNE, CHANGE, SAINT SULPICE, LOIGNE SUR MAYENNE, FROMENTIERES, BAZOUGES, CHATEAU GONTIER, AZE, MENIL, DAON
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les sites suivant sont situé à moins de 5 km des sites projets: Site de la Chataigneraie Site du Sault Gautier Centre ancien de Laval Centre ancien de Château Gontier
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette située à moins de 5kilomètres de la première zone de dragage.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume de dragage annuel est de l'ordre de 1500m <sup>3</sup> de sédiment. Leur devenir est de types : 1-restitution dans le milieu, 2-épandage agricole, 3- évacuation vers décharge agréée. La solution 1 est privilégiée pour reformer des atterrissements en bordure de berges permettant de recréer des zones de frayères de ce fait non excédentaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des granulats exogènes vont être apportés sur la Mayenne, afin de protéger les berges. L'intégralité de ces matériaux provient des carrières environnantes.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts négatifs sont limités à la période de travaux pendant lesquels on peut noter un léger risque de colmatage des habitats aquatiques. Les zones de dragages sont situées principalement en amont immédiat des écluses (<50m) dans le chenal de navigation, secteur assez limité en terme de qualité biologique du milieu vis à vis du reste du linéaire des biefs. Les dépôts des sédiments en bordure permettent de recréer des habitats et des zones de frayères par création d'atterrissement se végétalisant. Les berges sont protégées en minérale sous la ligne d'eau créant des habitats en végétale des
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 situé en aval ne sera pas impacté par le dragage des sédiments, les trois derniers biefs dans le département de la Mayenne ne connaissent pas de travaux de ce type.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant L'ENS les protections de berges permettront de maintenir le caractère du chemin de halage. Les mouvements de sédiments n'entraîneront pas d'incidences sur les différents PPRI. Il s'agit de volume de sédiments restreints qui sont déplacés dans le même bief ou mis en place dans le bief en aval, ce qui s'apparente à un transfert sédimentaire naturel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances uniquement en période de travaux en période de chômage par mouvements de pelle mécaniques et camions.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Nuisances uniquement en période de travaux en période de chômage par mouvements de pelle mécaniques et camions.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On ne relève pas de la rubrique 2.1.4.0 donc on ne relève pas de cette catégorie.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Possibilité d'évacuation des sédiments vers décharges agréées dans le cas de sédiments de mauvaises qualités.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les effets sont à appréciés en phase chantier.

Deux actions distinctes (et complémentaires) sont mises en oeuvre (en lien avec le coordonnateur SPS pour les aspects sécurité): Tout d'abord envers le public (curieux pendant les écourues) avec une délimitation stricte de l'emprise du chantier pour des aspects évidents de sécurité (manoeuvre des engins), mais également pour protéger le milieu en évitant le piétinement des zones et l'intrusion dans le lit mineur).

Par la mise en place de mesures de contingentement du départ de fines (assez limité puisque les travaux sont réalisés hors d'eau) systèmes filtrants (exemple botte de paille) et évacuation après décantation.

Préalablement et en parallèle de ces actions, une communication est mise en place en particulier auprès des gestionnaires de prélèvement d'eau (AEP) avec système d'alerte (liste de numéro de téléphone).

D'une manière plus générale, les écourues font l'objet d'une communication sous forme de panneaux d'affichage, de publications et d'informations en "temps réel" sur les sites du conseil départemental.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Département de la Mayenne, en tant que propriétaire du DPF, a obligation de respecter les dispositions du règlement particulier de police de navigation en particulier celle relative au maintien du mouillage nécessaire à la bonne circulation des embarcations. Pour ce faire, moins de 1500m<sup>3</sup> de sédiments sont déplacés, volume assez restreint et localisé sur moins de 50 mètres en amont des écluses sur une largeur de moins de 10 mètres. La plus part des volumes dragués servent à recréer des zones d'atterrissement en bordure de cours d'eau permettant de recréer des cordons de végétations favorables à la reproduction des espèces aquatiques et semis-aquatiques. Ces dragages ont été validées en comité technique par l'ensemble des partenaires techniques : AFB, Fédération de pêche, DDT, Conseil Départementale, Région, ...

Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet.aa

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié ;</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe_1_information_nominative.pdf Carto_Berge_protection.pdf : les photos des sites à risque érosif majeur sont en pièces jointes du PDF Carto_Dragage_01 à 05 : les photos des sites de dragage sont en pièces jointes du PDF Dossier photo des sites de dragage et des sites de protection de berge.

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Laval

le,

16 NOV. 2017

Signature

*Le Directeur routes et rivière,*  


**Philippe REVEL**

